

SOCIAL P.4

L'association
Croix Marine liquidée

TRIBUNAL ADMINISTRATIF P.5

Le groupement réclame
971 M€ d'euros pour la NRL

Le Quotidien

www.lequotidien.re

DE LA RÉUNION ET DE L'OcéAN INDIEN

Mardi 17 septembre 2024 - N° 15954 - 48^e année - Prix : 1,20 €

FREDO
Quotidien

1500€

À GAGNER AUJOURD'HUI

ENTRETIEN DES RÉSIDENCES

Les marchés de la SIDR
provoquent la colère P.6

PIERREFONDS

Une passerelle pour relier
la Zac au village P.5



DIABÈTE

Les Réunionnais privés
du patch Omnipod 5 P.7

HANDBALL

«Encore des talents mais
pas ceux qu'on a connus» P.8

SQUASH

Kara Lincou,
la digne héritière P.11



ENFANTS DE LA CREUSE

À 61 ans, elle retrouve son identité

Marie-Germaine Périgogne ne s'appelle plus Valérie Andanson.
Elle fait partie des 2 000 jeunes créoles qui ont subi l'exil forcé
vers La Creuse entre 1962 et 1984.

P.2

Corinne Pasot



VOTRE MOBILITÉ
SIMPLIFIÉE

Avec l'application
île De La Réunion Mobilités !

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION



Télécharger dans
l'App Store

Télécharger dans
Google play



ENFANTS DITS DE LA CREUSE

Marie-Germaine Périgogne ne s'appelle plus Valérie Andanson

Marie-Germaine fait partie des 2 000 jeunes créoles de La Réunion qui ont subi un exil forcé entre 1962 et 1984. Lorsque les enfants de la Creuse ont été « transférés » de force, l'administration française a littéralement volé leurs identités.

Marie-Germaine a le cœur léger cette semaine. Elle va se rendre à la mairie de Saint-Paul pour récupérer le document qui consacre définitivement sa vraie identité. Elle est née Marie-Germaine Périgogne, le 24 mars 1963, à Bois-de-Nêfles Saint-Paul. Mais, à l'âge de trois ans, Marie-Germaine est devenue une autre personne. On lui a volé son identité. Pour les 58 prochaines années, ce sera Valérie Andanson, née dans la Creuse.

Marie-Germaine a mené jusqu'à leur terme de nombreux combats pour faire connaître, puis reconnaître, le crime qui a été perpétré à La Réunion et dans les territoires ultramarins pendant trente ans. Avec la Fédération des enfants déracinés des DROM (FEDD), elle reste plus que jamais engagée. Mais, c'est aussi une lutte personnelle de six années pour retrouver sa vraie identité, qui vient de s'achever par une victoire.

Le pot de terre contre le pot de fer

Marie-Germaine est partie à trois ans, elle est restée dans une famille d'accueil pendant 4 ans, puis a été adoptée à l'âge de 7 ans, « mais on m'a changé mon nom, mon prénom, et mon lieu de naissance, ce que la loi française interdit. Pour moi, il y a falsification d'état-civil. On a été considérés comme nés sous X alors que c'était faux. Il y a tellement d'aberration dans nos dossiers, c'est impensable ».

Il s'agissait d'un effacement administratif total de l'identité de Marie-Germaine Périgogne. En général, ce genre de manipulation est réalisée à titre exceptionnel. Par exemple, pour les repentis, dans le cadre du programme de protection des témoins... « C'était une pratique courante sur tout le territoire français à l'époque », indique l'historien Philippe Vitale (lire par ailleurs).

Il y a six ans donc, Marie-Germaine a eu le déclic lorsque le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles lui écrit : « Quant au changement de votre lieu de naissance, il résulte de l'application de l'article 58 du Code

civil. C'était en effet la pratique des services sociaux de l'époque d'établir des actes d'état-civil provisoires pour les enfants pour lesquels le secret de la naissance était réclamé. Or, tel n'était pas votre cas et le changement de votre lieu de naissance n'avait pas lieu d'être ».

Marie-Germaine s'est tournée vers une avocate d'Aix-en-Provence, afin de faire reconnaître son « erreur » par l'administration... un chemin de croix évidemment.

Décembre 2023, elle est convoquée au tribunal de Guéret pour l'annulation de son acte d'état-civil. Annulation validée deux mois plus tard. « Dans la foulée, le défenseur des droits travaille en collaboration avec le ministère de la Justice pour ma demande de changement de nom ».

Le 19 mars, Marie-Germaine reçoit un décret signé du premier ministre Gabriel Attal et du garde des Sceaux Éric Dupont-Moretti. Le document stipule qu'elle peut changer de nom. Encore deux mois d'attente « pour obtenir le certificat de non-opposition » et Marie-Germaine peut enfin engager des démarches auprès du tribunal de Saint-Denis « avec le soutien du responsable du service État-civil de Saint-Paul ».

Dix relances auprès du TGI plus tard... le tribunal envoie enfin l'autorisation de changement de nom.

Le premier jour du reste de sa vie

« Le 6 septembre 2024, je reçois un appel du responsable du service État-civil, il vient d'apposer les mentions nécessaires sur mon acte d'état-civil. Je me nomme désormais Marie-Germaine Valérie Périgogne née à Bois-de-Nêfles Saint-Paul ». L'instant est solennel, joyeux, émouvant. « C'est un mélange d'émotions entre joie, appréhension, soulagement, doutes, mais c'est un tel bonheur d'accomplissement, la boucle est bouclée pour moi. Après avoir essayé quelques échecs pendant ces 6 longues années mais avec courage et détermination, j'ai réussi un sacré challenge et cette renouance est la dernière pièce de mon puzzle. Je suis fière d'avoir gagné



« Beaucoup me demandent comment ils doivent m'appeler désormais : je réponds Marie-Germaine ou Valérie ou les deux ».

ce combat face à l'État français qui reconnaît finalement ma véritable identité ».

Pour tous les enfants

Pour Marie-Germaine, le combat est loin d'être terminé. Sur le plan personnel, il faut faire toutes les démarches administratives, carte d'identité, permis de conduire, numéro de sécurité sociale. Elle s'y attelle cette semaine. Pas de temps à perdre.

Et puis, ce combat, il est aussi, et plus que jamais, collectif. « Cette réhabilitation de mon identité doit

faire jurisprudence pour mes compatriotes qui cherchent toujours leur identité ou veulent la rétablir car beaucoup sont nés à Saint-Marie au lieu de Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul ou autres ». Le combat n'est donc pas terminé. Pour tous les enfants dits de la Creuse encore en recherche d'identité.

Plus largement, Marie-Germaine s'est investie dans la lutte contre tous les abus envers les enfants. « Je suis devenue directrice de campagne en France pour l'Initiative Justice européenne. Il faut que nos parcours, nos expériences de survivants puissent désormais améliorer les droits de l'enfant d'aujourd'hui et de demain. J'ai été nom-

mée directrice de campagne par la Fondation Suisse Guido Fluri, Guido est un survivant et son objectif est de rassembler les pays d'Europe pour parler d'une seule voix ».

Ce combat, Marie-Germaine le mène maintenant de chez elle, à La Réunion où elle s'est définitivement installée. « J'existe en tant que Réunionnaise. Je suis bien installée sur ma terre natale depuis 2021 et je n'ai eu aucune difficulté à m'adapter. Je suis Réunionnaise de la tête aux pieds et surtout dans mon cœur après 58 ans d'exil. Je vis mon lieu, ses cultures, ses paysages fantastiques, je l'apprends. Je vis mon nouveau moi ».

Antoine GESLIN

Rassin Anlèr : un cas parmi 2 000 autres

Jean-Philippe Jean-Marie est le président de l'association Rassin Anlèr, fondée en 2002, qui transmet l'histoire des enfants exilés de La Réunion, et aide les victimes dans leurs recherches.

« Il y a beaucoup de personnes à la Réunion, à l'époque, qui ont eu des falsifications de documents. Donc, il y a beaucoup d'enfants réunionnais qui sont grands maintenant et qui ne savent pas qui ils sont. Ils savent qu'ils ont été adoptés mais leurs origines ont été complètement effacées ». Pour Jean-Philippe Jean-Marie, le cas de Marie-Germaine est symptomatique des enfants dits de la Creuse.

À l'Élysée !

Avec des situations devenues ubuesques au fil du temps. « Lorsque Marie-Germaine, a retrouvé sa carte d'identité ici, celle avec son vrai nom, elle s'est retrouvée avec une double identité pendant des années ». Combien sont-ils encore dans le cas de Marie-Germaine ? Impossible à dire. « Il y en a beaucoup qui ne savent pas qu'ils sont enfants de la Creuse. Parce qu'il y a eu des mensonges qui ont été racontés. Des personnes s'aperçoivent que leurs parents étaient



Jean-Philippe Jean-Marie (au second plan) lors d'une conférence de la FEDD à la mairie de Saint Denis. (Photo Philippe Chan Cheung)

encore vivants alors qu'ils étaient adoptés, qu'il y a eu falsification et rapt d'enfants ».

« Ceux qui veulent retrouver leur identité, c'est un travail qui est de longue haleine ». Certains même, n'accepteraient pas la vérité historique des enfants dits de la Creuse, tellement le choc est grand. « Beaucoup sont complètement perdus par rapport à ça et ça leur pose des problèmes psychologiques et tout ce qui est en rapport avec la santé ».

Au-delà de chacun des 2 000 cas individuels, dont beaucoup

sont encore en souffrance et mériteraient que les services de l'État s'y intéressent un peu plus, le président de l'association Rassin Anlèr attend aussi des symboles : « Le général de Gaulle est venu à La Réunion pour lancer le dispositif des enfants de la Creuse, mais aucun président depuis n'est venu à la Réunion pour dénoncer ce scandale absolu ». La proposition de loi de Karine Lebon ? Jean-Philippe Jean-Marie n'y croit pas trop : « Ericka Bareigts l'a déjà fait avec la résolution (du 18 février 2014

Le Quotidien

LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION ET DE L'Océan Indien www.lequotidien.re

69 rue Sainte Anne, 97400 Saint-Denis Tél : 0262.02.67.15

Jean-Jacques Dijoux, président Henri J. Nijdam, directeur de la publication

Rédaction

Henri J. Nijdam, directeur Tél : 0262.02.67.15

laredaction@lequotidien.re

Management

Vincent Vibert, directeur délégué

Direction commerciale Florent Bosc, directeur

Tél : 0262.02.67.15

resa.regie@lequotidien.re

Annonces classées pa@lequotidien.re

Régie extra locale

Tél 01.53.64.58.60

p.delataille@media-outremer.fr

Abonnements

abonnements@lequotidien.re

Agences

NORD Saint-Denis

69 rue Sainte Anne,

97400 Saint-Denis

Tél : 0262.02.67.15

stdenis@lequotidien.re

SUD Saint Pierre

agence-sud@lequotidien.re

OUEST Saint-Gilles

agence-ouest@lequotidien.re

EST Saint-André

agence-est@lequotidien.re

Media Capital Réunion

SAS au capital de 1,000 € RCS 924 834

849 Saint-Denis de La Réunion,

Siège social :

103, rue du Général de Gaulle, St Gilles

les bains 97434 - Saint Paul -

Président : Jean-Jacques Dijoux,

Directeur général : Henri J. Nijdam

CPPAP 0126 C 87475 ISSN 0397-7994

Reproduction interdite

Tous droits réservés.

Imprimerie ICP ROTO

38 rue Claude Chappe

97420 Le Port

ACPM

N° 15 9532 - 48^e année -

Tirage : 15 500 exemplaires

DL24.09.107P



Le dossier des enfants dits de la Creuse est loin d'être fermé.

« Je l'ai appris il y a un mois ! »

Lorsque Isabelle (le prénom a été changé) a été informée qu'elle était elle-même une enfant de la Creuse, elle est tombée de haut. À 47 ans, elle a découvert la vérité après une année de recherche.

« Je savais depuis toujours que j'étais née sous X. J'étais la seule noire de la famille. J'ai toujours su que j'avais mes origines à La Réunion. J'avais entendu parler des enfants dits de la Creuse, ça m'avait traversé l'esprit, mais je suis passé à autre chose ».

Isabelle est arrivée en métropole à l'âge de 6 mois dans une famille plutôt aisée, « je n'ai manqué de rien, je n'ai pas été maltraitée, même si ma mère adoptive avait parfois des mots très durs ».

Elle a eu une enfance normale, si tant est qu'un enfant dit de la Creuse peut en avoir une. Adulte, elle a orienté sa carrière professionnelle vers le social. Plus particulièrement, l'enfance en danger... Il n'y a que peu de place au hasard dans la vie...

Recherches fructueuses

C'est une rencontre, après un déménagement, qui lui a été le déclic pour qu'elle entame son travail sur ses origines familiales. La rencontre d'une Réunionnaise expatriée qui lui fera remarquer que son nom, très lié à une région hexagonale, ne sonnait pas fran-

chement réunionnais. « C'est là que je lui ai expliqué que j'étais née sous X et que j'avais été adoptée... Et elle a fait le rapprochement direct avec les enfants dits de la Creuse ». L'idée a fait son chemin et, il y a un an, Isabelle a entamé les démarches. « Ma mère adoptive m'avait dit que ma mère biologique m'avait eu très jeune. C'était le moment ou jamais ».

Au fil de ses recherches, elle apprend qu'elle n'est en réalité pas née sous X. Elle récupère alors le nom de sa mère biologique à La Réunion, via l'Aide sociale à l'enfance.

Elle récupère aussi son dossier, découvre qu'elle a six frères et sœurs, dont une est probablement une enfant de la Creuse, comme elle... Et dont plus personne n'a de nouvelles depuis sa disparition.

Isabelle et sa famille réunionnaise la recherchent mais les démarches semblaient être dans une impasse en raison du refus de l'Aide sociale à l'enfance de communiquer des informations confidentielles. Elle ne désespère pas. « Ma sœur est partie plus tard que moi, elle a forcément des souvenirs que je n'ai pas eus ».

En attendant, c'est un de ses petits frères réunionnais qui a fait le déplacement pour aller la voir en métropole. Une tante aussi, qui l'a connu tout bébé à La Réunion, et qui habitait elle aussi en métropole, dans une région limitrophe. Depuis tout ce temps, elle ne savait pas où avait été placée sa

petite-nièce, alors qu'elles habitaient quasiment dans la même région. « Le même jour, j'ai appris que ma maman est décédée il y a vingt ans. Ce fut un choc. Il n'y a pas de mot pour dire ce qu'on ressent à ce moment-là ».

Retour prochain

À La Réunion, ses sœurs, ses frères et son oncle, l'attendent prochainement. Lorsqu'elle sera sur son île, Isabelle espère pouvoir aller plus loin dans ses recherches. « Pour moi, mon dossier est faux. Il y a un vrai doute sur la façon dont on a présenté cela à ma mère. Elle avait un peu plus de 17 ans, déjà deux enfants, pas de travail, limite à la rue. Mais, ce que je sais, c'est qu'une de mes grandes-tantes était prête à m'accueillir, mais l'Aide sociale à l'enfance s'y est opposée ».

On sait maintenant que des promesses non tenues ont été faites aux parents. Qu'ils allaient revoir leur enfant, qu'il n'était parti que temporairement.

Cette histoire, à la fois douloureuse et pleine d'espoir, Isabelle va continuer de l'écrire ici, à La Réunion, lors d'un prochain séjour programmé. Il va falloir pour elle « digérer » sa nouvelle identité, découvrir son île natale. Lors de son premier séjour avec ses parents adoptifs, elle avait 18 ans, et elle avait cherché ses origines. Croquant être née à Sainte-Marie, elle s'était rendue à la mairie. En vain.

Cette fois, elle a son dossier en main et elle sait exactement où se rendre pour retrouver toute son histoire. Sa famille est décidée à l'aider. Elle le sait au fond d'elle, La Réunion est sa maison. « C'est chez moi là-bas, je ne sais pas comment expliquer cela. C'est une évidence ». Bienvenue à la maison Isabelle.

Antoine GESLIN



La sculpture de de Nelson Boyer, œuvre d'art en mémoire des enfants exilés, inaugurée en 2013 à l'aéroport. (Photo Raymond Wae Tion)

Karine Lebon souhaite relancer sa proposition de loi

Le texte, déposé en février dernier, prévoit de créer une commission vérité et réconciliation, de fixer une date de commémoration nationale et d'instituer la création du bureau d'accueil de l'immigration dans le Département de la Creuse : « un lieu de recueillement et un pôle d'activité autour des questions migratoires ». Enfin, la

proposition de loi vise également l'attribution d'une aide sociale.

À l'heure actuelle, « toutes les propositions de loi sont annulées », explique la députée, qui attend qu'un nouveau gouvernement soit constitué pour remonter au front. Ensuite, les discussions pourraient durer, particulièrement sur la question financière.

Sur cette proposition de loi, la FEDD indique demander « des amendements sur deux points : le lieu de mémoire et de ressources dans la Creuse sera destiné non seulement aux ex-mineurs Réunionnais dits de la Creuse mais aussi pour l'enfance en danger et non l'immigration. Le montant de l'indemnisation doit être égal pour tous ».

PHILIPPE VITALE, SOCIOLOGUE

« Jouer en faveur de ceux qui souhaitent retrouver leur nom »

Philippe Vitale était le président de la commission nationale sur les enfants réunionnais de la Creuse. Y figuraient également : Prosper Eve, historien, Wilfrid Bertile, géographe et ancien député de La Réunion, Gilles Gauvin, historien, auteur d'une thèse sur Michel Debré, Michel Vermeray, retraité de l'IGAS. Au moment où l'administration rend son identité à Marie-Germaine Valérie Périgonne, le Quotidien a souhaité poser quelques questions à Philippe Vitale.

- Quelle est votre réaction après cette victoire face à l'administration ?

- C'est un vrai combat qu'elle a mené, et j'espère que ça va jouer en faveur de celles et ceux qui souhaitent retrouver leur nom de famille. Est-ce que le choix de Valérie qui est un choix militant opiniâtre et dont on peut se féliciter, est-ce que ça va être suivi, je n'en sais rien.

- Ce vol d'identité, est-ce spécifique aux enfants dits de la

Creuse ?

- Non, on met alors sous X tous les enfants adoptés, y compris dans l'hexagone. C'est un peu la pédagogie de la politique de l'enfance de l'époque, de considérer qu'il fallait couper le gamin de son milieu, de sa famille biologique et de son identité. On peut imaginer la violence sur les esprits et les corps.

- Un mot sur la proposition de loi de Karine Lebon.

- Écoutez, moi je trouve déjà qu'il y a des erreurs qu'on lui a signalées, on n'a pas eu de réponse. Il y a des erreurs factuelles. Pourquoi elle ne nous contacte pas ? Il y a Gilles Gauvin sur l'île. On nous a demandé de produire un petit livret qui fait 100 pages, un résumé. J'ai l'impression parfois qu'on recommence tout à zéro. Mais, enfin, toutes les bonnes actions sont à prendre.

- Quelles sont les suites maintenant pour ce dossier des enfants dits de la Creuse ?

Retour réussi à La Réunion

Stéphane a fait le grand saut en mars dernier. Exilé à l'âge de deux ans, il a été adopté par une famille aimante, et a eu une enfance normale en métropole, avec de belles études à la clé. Mais, il a senti le « besoin » de retrouver son île natale. Ses parents adoptifs ne lui ont

jamais rien caché. Très porté sur les relations humaines, puis sur l'action sociale, et la protection de l'enfance, il a décidé de mettre ses compétences au service de la population réunionnaise. Son retour à La Réunion, il estime aussi l'avoir réussi grâce à son mental.

Son père, exilé à 16 ans

Le père de Yannick a été envoyé en métropole au tout début, vers 1963, après deux ans passés à Hell Bourg. Une expérience terrifiante. Ensuite, direction un orphelinat dans le Tarn. « Un orphelinat à la dure », explique Yannick, « mais moins qu'à Hell Bourg où, grâce à sa force physique et son caractère, il a pu se défendre. Dans le Tarn, il n'a pas subi les maltraitances que certains enfants ont eues dans des fermes de la Creuse. Mais, j'apprends au fur et à mesure. Mon père a beaucoup de pudeur ». Le père de Yan-

nick n'a rien choisi. Il n'a jamais été consulté sur quoi que ce soit. « Lorsqu'il était apprenti, il n'était personne », s'émeut son fils.

De l'injustice naît la colère.

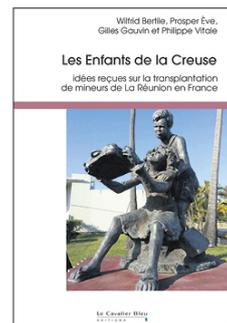
« De la colère oui. À cause de tous ces mensonges. Lui pensait que ses sœurs l'avaient abandonné. À l'inverse, on a raconté à ses sœurs qu'il reviendrait pendant les vacances et qu'il serait médecin ou avocat. Elles espéraient qu'il sauve la famille à

son retour ». Lorsque Yannick a fait le voyage avec son père, dans les années 80, il était jeune, mais il a senti « ces rancœurs, ces non-dits après les embrassades des premiers jours ». À cause de mensonges qu'on leur a racontés.

Le père de Yannick est maintenant âgé. Il fera bientôt le voyage une dernière fois vers son île natale. Accompagné de son fils. Pour tenter de redécouvrir La Réunion lontan. Ce temps où il n'était pas encore un enfant de la Creuse.



Après un groupe de 47 enfants de la Creuse en 2023, d'autres seront de retour sur leur terre natale d'ici la fin de l'année. (Photo Emmanuel Grondin)



L'ouvrage collectif est un résumé des travaux de la commission d'information et de recherche sur les enfants dits de la Creuse.